

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2017  
PLENARSITZUNG VOM 4. DEZEMBER 2017**

**Enseignement de la langue du voisin, français et allemand,  
le long de la frontière linguistique français-allemand dans  
la Grande Région et la région du Rhin Supérieur**

**Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 4 décembre 2017 et sur proposition de la Commission « Culture, Jeunesse, Formation, Sport »,**

1. se prononce en faveur de l'élaboration et la mise en œuvre d'un concept, le long de la frontière linguistique franco-allemande du Rhin Supérieur et de la Grande Région, par lequel la population se rapproche pour le moins du bilinguisme et où les habitants maîtrisent, dans une large mesure, à la fois les deux langues voisines français et allemand ;
2. soutient tous les efforts déployés par les régions concernées visant à renforcer l'enseignement de la langue du voisin dans le cadre de leurs systèmes d'éducation respectifs et par tout projet, y compris structurel, institutionnel et innovant, susceptible de dépasser les blocages rencontrés jusqu'à présent ;
3. souligne ce qui est défini dans la Déclaration de Hambach sur la coopération dans les régions frontalières, à savoir que pour que la région frontalière se soude progressivement en un espace commun de vie, d'économie et de culture, la bonne connaissance de la langue du partenaire constitue une clé essentielle,
4. exhorte les régions concernées à renforcer, avec un niveau de vitesse accru, leurs actions, dans le cadre de leurs compétences, de manière à ce que la population se rapproche du but décrit,
5. saluent les efforts particuliers qui sont faits par les régions concernées pour se rapprocher de ce but, notamment la Région Grand Est, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Communauté germanophone et la Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique, les Länder allemands de la Sarre, du Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie-Palatinat ainsi que le Grand-Duché de Luxembourg et les cantons de la Suisse du Nord-Ouest.
6. salue le fait que le Conseil Parlementaire Interrégional pour la Grande Région ait également adopté une recommandation correspondante lors de sa séance plénière du 1 décembre 2017.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution

- au gouvernement de la République Française
- à la Région Grand Est
- au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg
- au gouvernement du Land de Sarre
- au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- aux gouvernements de la Communauté germanophone de Belgique, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- au gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
- à la Conférence des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest.